

AFRIQUE DU SUD

Amnesty International salue les mesures prises par le gouvernement contre les violences racistes commises par des policiers

Index AI : AFR 53/003/00

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International salue la rapidité avec laquelle les autorités sud-africaines ont réagi aux images choquantes montrant des immigrants présumés en situation irrégulière en train de se faire torturer par des policiers, images qui ont été diffusées par la télévision publique le 7 novembre 2000. L'arrestation et la suspension avec privation de traitement de six membres de la brigade des maîtres-chiens de l'East Rand, une unité de la police sud-africaine, et les termes on ne peut plus clairs dans lesquels le ministre de la Sécurité publique, Steve Tswete, a condamné le traitement brutal et raciste infligé par ces policiers aux personnes qui se trouvaient entre leurs mains, devraient indiquer sans ambiguïté à tous les membres des forces de sécurité que de tels agissements ne resteront pas impunis.

En avril 1999, la BBC et la télévision locale avaient diffusé des images de suspects de droit commun appréhendés et agressés de manière tout aussi brutale par des policiers sud-africains. Amnesty International avait alors appelé le gouvernement à veiller à ce que des investigations soient menées sur tous les cas de torture ou d'autres formes de mauvais traitements ainsi que d'usage abusif de la force meurtrière à l'encontre de suspects arrêtés. L'organisation avait également demandé que les responsables présumés soient tenus de répondre de leurs actes, soulignant que de nombreux éléments indiquaient que les forces de sécurité se livraient à ce type de pratiques.

Depuis cette date, et notamment au cours d'une visite effectuée dans le pays le mois dernier, Amnesty International a continué à recueillir des informations concordantes faisant état d'actes de torture et de graves mauvais traitements infligés à des individus qui se trouvaient aux mains de responsables

de l'application des lois, y compris de militaires. Ces sévices présumés auraient notamment consisté à soumettre les victimes à des décharges électriques, à les amener par divers moyens à la limite de l'asphyxie, à les contraindre à prendre des positions douloureuses, à les suspendre à des véhicules en mouvement ainsi qu'à des hélicoptères, et à les rouer de coups de manière prolongée.

Les efforts déployés par le gouvernement afin de dispenser une formation complémentaire aux responsables de l'application des lois et d'améliorer les ressources attribuées à leurs services devraient certes avoir des répercussions positives sur leur comportement dans l'exercice de leurs fonctions. Néanmoins, un des griefs formulés de manière récurrente par les victimes de ces violations des droits humains ainsi que par des organisations de la société civile concerne l'absence de condamnation claire et systématique de ces pratiques par les autorités. Cette situation, combinée au manque de ressources des organes chargés d'enquêter sur les allégations faisant état de tels agissements, a contribué à l'impunité dont jouissent les responsables.

Amnesty International espère que la réaction rapide du gouvernement à la diffusion de ces images, qui apportent une preuve supplémentaire du caractère systématique des brutalités commises par des policiers contre des individus se trouvant entre leurs mains, ouvre la voie à de nouvelles mesures visant à mettre fin à l'impunité. Dans le même temps, l'organisation exhorte les autorités à soutenir publiquement et sans réserve les membres de la police et de l'armée qui s'acquittent de leurs fonctions en véritables professionnels, dans le respect des lois et de la Constitution, ou qui dénoncent les actes illégaux commis par certains de leurs collègues. ●

Pour en savoir plus sur les brutalités policières en Afrique du Sud, veuillez consulter le précédent Bulletin d'information publié par Amnesty International sous le titre *Afrique du Sud. Il faut mettre un terme à la torture et à*

Amnesty International
BULLETIN D'INFORMATION 213/00
8 novembre 2000

*l'utilisation abusive de la force meurtrière
par les forces de sécurité* (index AI :
AFR 53/05/99).

**Pour obtenir de plus amples
informations, veuillez contacter le Service
de presse d'Amnesty International, à
Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter
notre site web :**
<http://www.amnesty.org>